L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 13 MARS.

Aux habitants cotonniers.

Dans un rapport adressé par le docteur H. de Vecchi et l'officier du génie, Amici, à S. A. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce d'Egypte, au sujet de la culture du Coton-Bahmieh, ces Messieurs font les recommandations suivantes :

1o. Planter les graines à une distance de soixante-dix (70) centimètres, soit vingt-huit de nos pouces américains, les unes des autres.

2o. Ne mettre qu'une seule graine dans chaque trou.

3o. Planter loin de toute autre espèce de coton ou de gombo févi.

4o. Enfin planter dans un sol d'alluvion.

Nous croyons qu'on pourrait essayer de planter dans d'autres terrains, particulièrement dans ceux où l'on cultive le *Sea-Island*, qui, sous le rapport des graines et de la nature et de la longueur de la soie, offre la plus grande analogie avec le Coton-Bahmieh.

Nous recommandons instamment à ceux à qui l'Athénée a donné des graines de ce nouveau coton, de vouloir bien nous adresser, en temps et lieu, un rapport aussi circonstancié que possible, sur les résultats, bons ou mauvais, de leurs expériences.

Docteur ARMAND MERCIER.
Président de l'Athénée louisianais.

LE SILVER BILL.

Voici le texte du Silver Bill, tel qu'il a été amendé par le Sénat et adopté finalement par la Chambre. Il est actuellement entre les mains du Président.

Il est arrêté :

Qu'il sera frappé dans les diverses Monnaies des Etats-Unis des dollars d'argent du poids de 412½ grains Troy d'argent, comme il est pourvu dans l'acte du 18 janvier 1837, sur lesquels seront les devises et inscriptions stipulées par le dit acte, lesquelles pièces de monnaie, ainsi que tous dollars d'argent frappés auparavant par les Etats-Unis au même poids et au même titre, auront cours légal à leur valeur nominale pour toutes dettes et obligations publiques et privées, sauf quand il en aura été autrement et expressément stipulé dans le contrat. Le secrétaire du Trésor est autorisé et invité à acheter, de temps à autre, du métal d'argent au prix du marché, pas moins de deux millions de dollars par mois, et à le faire monnayer chaque mois, aussitôt après l'achat, en dollars de ce genre. Et une somme suffisante pour exécuter cette prescription est affectée par les présentes sur tous fonds du Trésor n'ayant pas reçu une autre affectation. Et tout bénéfice ou surplus provenant du monnayage sera porté au compte du Trésor et lui sera versé, conformément aux lois existantes touchant la frappe des monnaies, pourvu que le montant d'argent employé en une fois à l'achat de ce métal d'argent, non compris la monnaie qui en résultera, n'excède pas $5,000,000, et pourvu aussi que rien dans cet acte ne puisse être interprété comme autorisant le paiement en argent de certificats de dépôt émis en vertu des prescriptions de la section 254 des statuts révisés.

Section 2.—Tous actes ou parties d'actes incompatibles avec les stipulations du présent acte sont rapportés.

Section 3.—Immédiatement après l'adoption de cet acte, le président invitera les gouvernements des pays composant l'Union latine, et telles autres nations européennes qu'il jugera convenable, à se joindre aux Etats Unis dans une conférence pour adopter une proportion courante entre l'or et l'argent, afin d'établir sur une base internationale l'usage de monnaie bi-métallique et d'assurer la fixité de valeur relative entre ces métaux; la dite conférence devant se tenir en tel lieu d'Europe ou des Etats Unis, et à telle époque dans le délai de six mois, qui pourront être mutuellement agréés par les chefs du pouvoir exécutif des gouvernements y participant, après que les gouvernements invités, ou trois d'entre eux auront signifié leur consentement à y participer. Le président devra avec le consentement du sénat, nommer trois commissaires qui assisteront à la dite conférence au nom des Etats Unis, et qui rapporteront ses actes au président, qui les transmettra au congrès. Les dits commissaires recevront chacun la somme de $2,500, plus leurs dépenses raisonnables, à approuver par le secrétaire d'Etat, et le montant nécessaire pour payer cette compensation et ces dépenses est affecté par les présentes sur tous fonds du Trésor n'ayant pas reçu une autre destination.

Section 4.—Tout détenteur de monnaie autorisée par l'acte pourra la déposer au Trésorier ou à tout sous-trésorier des Etats Unis, par sommes non inférieures à $10, et en recevra des certificats non au dessous de $10 chacun, correspondant avec les dénominations des notes des Etats-Unis. La monnaie déposée ou représentant les certificats sera gardée au Trésor pour payer ces certificats sur demande. Les dits certificats seront reçus pour droits de douane, taxes et toutes dettes publiques, et quand ils auront ainsi été reçus ils pourront être émis à nouveau.

Les droits proposés sur les vins.

Voici d'après le projet de bill du tarif, quels seraient les droits sur les vins et liqueurs

Sur tous les vins non mousseux importés en barriques ne contenant pas plus de 24 pour cent d'alcool, et évalués à 40 cents par gallon au plus,—vingt-cinq cents par gallon; pour ceux évalués à plus de 40 cents mais pas au dessus de un dollar par gallon—soixante cents par gallon; au dessus d'un dollar par gallon — un dollar cinquante cents par gallon. Les vins de toute espèce importés en bouteilles, et non autrement taxés, seront sujets à un droit de cent pour cent *ad valorem*; pourvu que tout vin importé contenant plus de 24 pour cent d'alcool soit confisqué au profit des Etats-Unis; pourvu aussi qu'il soit alloué cinq pour cent et pas plus sur tous vins, liqueurs, cordiaux et esprits distillés fermentant, en bouteilles, à déduire de la quantité portée sur la facture à la place de la casse.

Le champagne et les autres vins mousseux en bouteilles, contenant chacun pas plus de un "quart" et plus de une pinte—six dollars par douzaine de bouteilles; contenant pas plus d'une pinte chacune et plus d'une demi-pinte—trois dollars par douzaine; contenant une demi-pinte chacune ou moins—un dollar cinquante cents par douzaine; et en bouteilles contenant plus d'un "quart" chacune, il sera payé en sus des six dollars par gallon sur la quantité excédant un "quart" par bouteille. Mais toutes liqueurs contenant plus de 24 pour cent d'alcool qui seront entrées sous le nom de vins seront confisquées au profit des Etats-Unis.

Les eaux-de-vie et autres esprits manufacturés ou distillés avec des grains ou autres matériaux et non autrement tarifés —deux dollars par gallon.

Sur tous les composés ou préparations dans lesquels les esprits distillés entrent comme élément de la valeur principale, il sera levé un droit qui ne sera pas moindre que celui imposé sur les esprits distillés.

Les cordiaux, les liqueurs, arrack, absinthe, kirsh, ratafia et autres breuvages spiritueux semblables ou amers contenant de l'esprit et non autrement tarifés —deux dollars par gallon de preuve.

Aucun taux ou droit moindre ne sera levé, collecté et payé sur les eaux de vie, esprits et autres breuvages spiritueux que ceux fixés par la loi pour la classe première preuve, mais ce droit sera accru en proportion de l'excédant de force au-dessus de la première preuve; et les eaux de vie, esprits ou autres breuvages spiritueux au-dessous de la première preuve ne paieront pas un droit moindre que 50 p. 0/0 ad valorem; et toutes les imitations d'eau-de-vie ou d'esprits, ou de vins importés sous quelque nom que ce soit, seront soumis aux droits les plus élevés prescrits pour les articles véritables, et dans aucun cas le droit ne sera au-dessous de un dollar par gallon.

L'ale, le porter, la bière en bouteilles, trente cinq cents par gallon; autrement qu'en bouteille vingt cinq cents par gallon.

Vermouth, le même droit que les vins du même coût.

Fusil oil (vitriol) ou alcool amylique deux dollars par gallon.

REALLY PURE, DELICATE & SUPERIOR
CHAMPAGNE WINES
MOET & CHANDON
ESTABLISHED IN 1743.
RENAULD, FRANÇOIS & Co.
SOLE AGENTS FOR THE UNITED STATES

Aussi agents pour MARTELL & CO. à COGNAC, et ESCHENAUER & CO. à BORDEAUX. 7 nov—1 1 Mar—1 an.

Ouverture de la Pharmacie
HOMŒOPATHIQUE
DE
BŒRICKE & TAFEL.

Cette pharmacie vient d'être ouverte au No. 139 de la rue du Canal, Nlle-Orléans.

ELLE est la succursale des pharmacies établies depuis 1835, à New York et à Philadelphie. On trouvera toujours les médicaments homœopathiques purs, les boîtes de remèdes à l'usage des familles, ainsi que les ouvrages en français, en anglais et en allemand.

PRIX DE NEW YORK.

6 déc—1 an—1. 1. 3

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,
COIN DES RUES ROYALE ET DOUANE

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool [illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

THEATRE DE L'OPERA.

Jeudi, 14 mars 1878,
Matinée extraordinaire.
A la demande générale,
LA GRACE DE DIEU.

12 mars—

Théâtre des Variétés.

Engagement de l'artiste distinguée
ROSE EYTINGE,
qui paraîtra Dimanche, 10 mars, Lundi, Mardi, Mercredi en matinée et le soir, comme
COMTESSE CHANDOCE
—DANS—
LES ASTRAY.
Jeudi, dans son rôle original de—
Miss MULTON.
Vendredi, bénéfice de ROSE EYTINGE, dans le rôle de La Y Macbeth.
Samedi, à midi, — Grande Matinée.
Dimanche—ROSE EYTINGE.
Lundi, ANTOINE ET CLEOPATRE.

Grande exhibition de Bébés,
AU GRUNEWALD HALL,
14 MARS, A MIDI

SOUS les auspices des dames de la Nouvelle Orléans au bénéfice des vieillards infirmes dont prennent soin les Petites Sœurs des Pauvres. Il sera distribué à cette occasion des prix en récompenses aux enfants de 4, 12, 18 et 24 mois. Il y aura une très belle musique ainsi que des rafraîchissements. On pourra se restaurer à prix très modérés de sorte que les visiteurs ne seront pas obligés de rentrer chez eux pour dîner. Comme le prix d'entrée est de 50 cts seulement pour les papas et les mamans, et de 25 cts pour les enfants, on espère que la ville entière se portera au spectacle auquel elle est conviée.

Dames patronesses.	Juges.
	Son Excellence Gov Nicholls.
Mme Alfred Lanessen.	Hon Mat Pilsbury,
" F W Kirchoff,	Genl Beauregard,
" J B Lafitte,	Dr C Faget,
" T O Dyerd	Dr A Capdevielle,
" E Pilsbury,	Dr Wm Brickell,
" P Biano,	C McCready, Esq.,
" Jos Bowling,	P G Brien, Esq.,
" O Carrière,	C Carrière, Esq.,

24 fév—anidemars

JARDIN WENGER.
Aux Nos. 11 et 13 de la rue Bourbon,
H. WENGER, PROPRIETAIRE.

L'ETABLISSEMENT vient d'être mis à neuf; c'est aujourd'hui le PLUS BEAU DU SUD. Le public a pu en admirer les fresques et les autres ornements le samedi, 12 du courant, à sept heures du soir.

Il s'y trouve constamment un grand nombre de journaux européens et américains.

Il y a trois chambres à entrées distinctes, pour les dames et les familles.

Le plus grand orchestrion du monde exécute des airs de 11 heures du matin à minuit.

LE LAGER BEER MILWAUKEE de Philip Best à cinq cents le verre. 19 oct—6m.

AUX DAMES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LES Dames de la Nouvelle-Orléans sont invitées à venir examiner une excellente machine à Plisser. Avec cette machine on économise le temps et l'étoffe : elle exécute toute espèce de plis dans la plus grande perfection et avec une grande rapidité. Elle se vend $2 50 et on en enseigne le fonctionnement. Je m'occupe exclusivement de ce genre de travail. Plissage fait sur commande.

MME M. K. ROGERS,
Agent général, 49 Carondelet,
Entre Julia et St-Joseph.

17 fév—1mois—Dim Mer Jeu

A vendre ou à louer,
Pour cause de retrait des affaires.

Le fonds, le mobilier, les installations et la clientèle de la célèbre "CONFISERIE-RESTAURANT "RICHELIEU."

Avec la grande bâtisse en briques et à 4 étages, connue, jadis, sous le nom de
"FLORENCE HOUSE,"

située au No 174 de la rue du Camp. On peut les acheter, ou les louer pour plusieurs années, à des conditions favorables. Le quartier est central et considéré comme un des meilleurs pour ce genre de commerce. L'établissement a une grande clientèle et offre une fortune certaine à une personne entreprenante. Le propriétaire, après l'avoir dirigé, depuis 1872, se retire riche.

Pour les conditions et plus de détails, s'adresser à

C. E. GIRARDEY,
No 21 de la rue du Camp.

1er mars—3sem—1lj

MOULINS A FARINE
de la Nouvelle-Orléans.

Webster & Dillingham
Aux Nos 82 et 84 de la rue Peters,
22 et 24 de la rue du Commerce,

Fabricants des premières qualités de FARINE par le nouveau procédé, spécialement pour le Commerce de la Ville et l'Exportation.

On trouvera chez eux, constamment, la FARINE GRAHAM qui s'y fait tous les jours; du son frais, des shorts frais, les céréales pour navires; et les offre aux plus bas prix du marché.

Ils livrent la farine dans toutes les parties de la ville. 22 déc—3m

PEOPLE'S LOAN OFFICE,
(Bureau de Prêts sur gages)
Coin des rues Royale et Conti.
ARGENT A PRETER
SUR DES ARTICLES DE TOUTES DESCRIPTIONS.
Aux taux les plus réduits en ville.
Aussi, toutes sortes d'objets non-rachetés à vendre
A TRES BAS PRIX.
17janv—6m

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER
17.........RUE BARONNE.........17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.
20janv—1an

Département des gages.

Métropolitan Loan and Savings Bank, au No 8 de la rue de Chartres.

Nlle-Orléans, 1 février 1878.

AVIS—Avis est donné aux personnes qui n'ont point payé l'intérêt des sommes pour lesquelles cette institution a des gages de venir payer le dit intérêt d'ici au lundi, 11 Mars, afin d'éviter la forfaiture et la vente.

2fév—au 11mars

JULIEN SAGET,
Armurier, No 198 rue de Chartres,

A l'honneur de prévenir ses clients et les amateurs en général, qu'il vient de recevoir par le navire LACONIA, tant de sa fabrique que des meilleures maisons de Paris, un assortiment complet de toutes sortes d'armes, de munitions de chasse, revolvers de tous systèmes, carabines Montéchristo, cheminées de sa marque, etc. Le tout, des derniers modèles, sera vendu à prix réduit à cause du retard de l'envoi et de l'état [illegible] de la saison. Il se charge de toute commande de [illegible] que l'on désirera.

26fév—1m

J. VERGNOLE.
..........Rue Decatur..........66
—IMPORTATEUR DE—
VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. MURA & CO., Cognac; de la célèbre marque des vins de A. SELLIER & CO., Bordeaux, CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs payé.

BITTER DES ARABES
Supérieur à tout autre.

Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter, agissent sur le système nerveux et en font une boisson extrêmement agréable et bienfaisante. Comme apéritif le BITTER DES ARABES fait le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.

VERGNOLE
9 déc 77—1an Prop. [illegible], Nlle-Orléans

LAURENT LAUASSAGNE,
Marchand - Commissionnaire et
Importateur de Vins et Liqueurs.
9..........RUE DECATUR..........9

AGENT pour la vente des Vins d'une des premières maisons de Bordeaux et de la célèbre marque de Cognac F. Denis Gabriel Gadrad & Cie de Cognac, et l'incomparable Balsamique des Pyrénées. 1 juillet 77—1an

F. Gonthier.
MARCHAND—TAILLEUR
—Et—
Importateur de Draps français, de Casimirs, etc.,

VIENT de transférer ses ateliers du No 15 de la rue St. Charles, au No 162 de la rue Commune, entre Carondelet et St. Charles, où il fera un véritable plaisir de servir ses anciens et nombreux clients ainsi que le public en général. Il vient de recevoir un assortiment d'articles des plus variés et des plus variés, et profite de la circonstance pour annoncer que tous les vêtements qui seront confectionnés dans ses ateliers seront offerts à des prix qui n'ont pas d'exemples. [illegible] Mr. Gonthier, dont la réputation est établie, [illegible] un [illegible] de leur confiance.

GALERIE DES ARTS DE
LILIENTHAL,
131..........RUE DU CANAL..........131
(Bâtisse Touro.)

UNE jolie photographie artistique et durable se peut se faire [illegible] BON, DE LAMBERT [illegible] TENTE EXCLUSIVE pour les Etats de la Louisiane et du Mississippi.

Le public est invité à venir examiner les photographies [illegible]

H. A. PEYROUX
NOTAIRE PUBLIC,
..........Bâtisse de la Banque..........
[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique.

Engagement d'une semaine seulement [illegible] A partir de dimanche, 10 mars 1878, le plus grand des artistes américains,
FRANK MAYO,
secondé par Mlle JOSEPHINE LAURENS et une Troupe Dramatique de premier ordre.
DAVY CROCKETT,
drame des bois, de Murdock.
Matinée le Mercredi et le Samedi.
Vendredi, 15 mars—Bénéfice de Mr FRANK MAYO.
Spectacle des plus attrayants Dimanche 17 mars.
Le contrôle est ouvert tous les jours de 9 heures du matin à 10 heures du soir. 10 mars—

Pour Cause de Départ.

LIQUIDATION DE LA MAISON
E. DELISLE & CO.,
53, Rue de la Douane.

NOUS prévenons le public, qu'à partir de ce jour, nous vendrons à des prix extraordinairement réduits, tout notre bon stock de Marchandises assorties des premières manufactures d'Europe. 24 fév—1 mois—Dim Mer Ven

Dépôt central de Vaccin Animal.

VACCINATION directement du pis de la vache, tous les jours, au Bureau de Santé, de 11 heures du matin à 1 heure de l'après midi.

15 fév—1m DR. J. DE ZAVAS

Manufacture de Saucisses.
Usine à vapeur du Sud.
76..........CHARTRES..........76

SAUCISSES de la Louisiane de première qualité préparées tous les jours et parfaitement fraîches. Aussi, saucisses importées de toutes les qualités jusqu'aux plus fines. Toutes les commandes seront remplies avec la plus grande célérité. S'adresser à
1féb—1m WM. TAMME, Agent.

Malakoff Bitters,
PATENTE EN 1866.

Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.

ALPH. WALZ,
Seul Propriétaire et Fabricant.
6..........RUE CONTI..........96

Ce Cordial, agréable et très savoureux est le stimulant le plus sain, que l'on ait encore produit jusqu'ici; il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, est un excitant aussi bien qu'un fortifiant pour le système digestif—c'est aussi un dépuratif excellent.

Il n'y pas de supérieur parmi toutes les préparations de notre époque. Le propriétaire possède à l'appui de son efficacité les certificats de la Faculté Médicale de la Louisiane. Il guérit ou prévient les fièvres en général, et autres désordres intérieurs; il combat aussi la dyspepsie, la névralgie, ainsi que la constipation, occasionnée par l'abus des médicaments, et les affections du cœur. Il est efficace dans les maladies de la vessie et les maux de reins. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement du système.

C'est un breuvage inoffensif pour les femmes et les enfants et un excellent anti-bilieux. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles.

N. B.—Se défier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, la Tour représentée plus haut, et scellées au cachet rouge avec les initiales A. W.

JURGIELEWICZ'S
ANTI-RHEUMATIC
MIXTURE.
Patented

C'est une préparation qui guérit sûrement des rhumatismes, de la goutte, de la névralgie et de toutes les maladies qui ont leur source dans l'impureté du sang.

Le contenu de la première bouteille n'a jamais manqué de soulager dans les cas les plus graves. Si le malade n'est pas soulagé après une ou deux bouteilles, il peut affirmer qu'il n'est atteint d'aucune des maladies mentionnées plus haut, il est inutile qu'il continue plus longtemps à prendre le remède. Sans avoir été annoncé et grâce à ses vertus seulement, ce mélange s'est fait une grande réputation dans tout le Sud et la plupart des premiers médecins le recommandent. On le trouvera chez les principaux pharmaciens.

Le prix de la bouteille est de $1.50.
FERSLEW & CO, propriétaires,
P. O. Box 1685, Nlle-Orléans
J. LYONS,
17 nov—1an Marchand en Gros.

S. N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE
PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY,

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIERES MAISONS de groceries et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.
20sept—1an

Avis aux contribuables.

Le [illegible] consent de se charger de payer toutes les taxes [illegible] arriérées ou courantes, soit de ville ou d'Etat, à un [illegible] très avantageux pour les intéressés. On sait [illegible] par la loi aux contribuables qui [illegible] leurs taxes d'Etat expirent le premier [illegible] prochain. Le soussigné réglera également tous les licences d'Etat à un escompte libéral. Il se chargera aussi de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par [illegible] propriétaires dont les terres sont sujettes à la réclamation du fameux Gaines.

JOHN T. DUFOUR,
No 36 Passage de la Bourse.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS
QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest.
Aux magasins bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
1er juillet 1877—1an Nlle-Orléans.

L'EPILEPSIE.

Guérie radicalement, au bout d'un mois par les célèbres poudres du Dr. Goulard.

AFIN de convaincre les malades de l'efficacité de ces poudres, nous leur en enverrons une boîte, franco de port. Le Dr. Goulard étant le seul médecin qui ait jamais fait une spécialité du traitement de l'épilepsie, et comme nous savons que des milliers de personnes ont été guéries, nous GUERISON PERMANENTE. NOUS REMBOURSONS INVARIABLEMENT TOUT L'ARGENT qui AURAIT été dépensé, lorsque le malade n'aura pas obtenu une guérison permanente.

Prix d'une grande boîte, $3.00, ou 4 boîtes pour $10. Envoi par la malle, dans toutes les parties des Etats-Unis ou du Canada, sur paiement, ou C. O. D.

ASH & ROBBINS,
360 Fulton Street, Brooklyn, N. Y.

LA CONSOMPTION,
Guérison positive.

Ceux qui, atteints d'affections pulmonaires, souhaitent la guérison, devraient essayer des CELEBRES POUDRES DU DR. KISSNER. C'est le seul remède efficace contre la CONSOMPTION, contre les MAUX DE GORGE et les MALADIES DES POUMONS. Nous sommes tellement persuadés des vertus de nos poudres que nous en enverrons à nos malades, UNE BOITE, FRANCO DE PORT.

Nous n'en réclamons le prix que quand le malade sera parfaitement convaincu qu'il a trouvé la guérison. Si vous tenez à votre existence, ayez recours à ces POUDRES sans retard.

Pour une grande boîte, $3.00. Envoi dans toutes les parties des Etats-Unis et du Canada.

ASH & ROBBINS,
360 Fulton Street, Brooklyn, N. Y.

BOIS! BOIS!
De toutes sortes.

REÇU CONSTAMMENT PAR LES STEAMERS DE LA LIGNE DE HONEY ISLAND, "J. P. Fraser" et "Joséphine," ainsi que des barges. En gros et en détail.

CHANTIERS DE BOIS DE HONEY ISLAND et CHANTIERS de CHARBON, No 295 rue Julia, près du Pont Magnolia, au Nouveau Bassin; aussi, au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, au Vieux Bassin. Bureau principal, rue de la Commune, No 123. S'adresser par la poste, Lock box 1893.

Livraison de bois dans toutes les parties de la ville.

[illegible]

Réduction libérale faite aux marchands [illegible]

CHAS. E. KELLS
—ET—
M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 23 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Changement de domicile.
C. ROUYER,
Galvaniseur, Bijoutier, Horloger, Opticien
Encoignure Chartres et Conti No. 26.

A L'HONNEUR d'annoncer au public qu'il a [illegible] LUNDI PROCHAIN, et qu'il est prêt de nouveau, à exécuter sous le rapport du choix des articles et des prix qui sont excessivement réduits. Ses marchandises, qui viennent d'être reçues par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, ne peuvent être surpassées pour le bon marché et le bon goût, telles que : bijoux de toutes espèces, montres, chaînes, pendules, lunettes, etc.

Mr C. Rouyer se charge comme par le passé de toutes sortes de réparations de montres, bijoux, pendules, lunettes, orfèvrerie, etc. Réargenture et dorure d'orfèvrerie.

SPECIALITE pour la vente de services de table en ARGENT FRANÇAIS et en ALFENIDE, ainsi que pour les lunettes, pince-nez, en or, argent, acier, écaille, etc., etc.

Pose et change de verres de lunettes et pince nez. 28 jan—D M J—3m

INSTITUTION D'AQUIN.

CETTE Institution, dirigée par Mademoiselle FITZGERALD, et composée de membres qui [illegible] dans le quartier le plus sain de la ville, reçoit des élèves internes et externes, qui peuvent y trouver, dans son enceinte, à toutes les branches d'une instruction solide, sous des maîtres dont chacun s'occupe de sa spécialité d'enseignement.

La plus des études embrasse toutes les branches d'un enseignement primaire jusqu'aux plus hautes classes : l'anglais, le français, l'histoire, l'astronomie, les mathématiques, la rhétorique, la littérature, l'histoire, la géographie, l'histoire naturelle, la physique, etc.

Le Piano, le Chant et le Dessin sont confiés à des professeurs de mérite.

Pour les conditions s'adresser à l'Institution, [illegible] rue Bayou, près Claiborne. KINDERGARTEN pour petites filles et petits garçons.

Formation de Société.

Nouvelle-Orléans, 1er Février 1878.

JE me suis aujourd'hui associé à la maison JOS. WALTON & Cie, de Pittsburgh, Penn sous la raison sociale de A. LAMBERT & Cie, dans le but de faire le commerce de charbon en gros et en détail, au No 21 de la rue Carondelet.

Nous sommes prêts à livrer du charbon aux planteurs, par bateaux, barges, ou partie de barges, et à fournir aux steamers, bateaux, manufactures, presses à coton et familles, les meilleures qualités de charbon Pittsburgh, Cannel et Anthracite aux plus bas prix du marché.

M. S. M. BOYD est attaché à la nouvelle maison, et sera prêt comme toujours à servir ses amis et ses clients,

A. LAMBERT,
JOS. WALTON & Cie.

20 fév—1m

Connaissez votre destinée !

MME LONDON, clairvoyante anglaise—célèbre dans le monde entier, vient d'arriver à la Nouvelle Orléans. Elle surpasse toutes celles qu'il ont paru jusqu'à ce jour. Les mystères leur sont révélés; elle est une des merveilles de l'univers. Elle a étonné des milliers de personnes par l'exactitude extraordinaire de ses prophéties et les hommes de science ont déclaré qu'elle est la seule clairvoyante naturelle du siècle.

Elle met au terme aux querelles de familles, réunit les amoureux, fait disparaître les influences maléfiques, fait les mariages, décrit le futur mari ou la future femme, donne les noms, les dates, la date du mariage. Ses conseils sont infaillibles dans les affaires de finances, dans les cas de pertes ou de vols de propriétés, de trésors cachés, etc. Elle guérit, sans remèdes, de l'ivrognerie et de toutes les autres maladies.

Au No 160 rue St. Louis, coin Rampart
12 déc—6m

CHANGEMENT DE MAGASIN
Pour cause d'agrandissement et de perfectionnement.
PREMIERE MANUFACTURE A LA VAPEUR AU SUD.
No. 150 rue Royale, entre les rues Bienville et Toulouse.

PIERRE PAVIA,
(BREVETE ET MEDAILLE.)

CHAUSSURES A VIS, en tout genre, garanties INDIVISIBLES, et confectionnées avec les meilleurs matériaux français. Spécialité de CHAUSSURES DE CHASSE. Solidité à toute épreuve, prix très modérés. Vente en gros et en détail, et prompte exécution des commandes.

Messieurs les marchands des villes et des campagnes, s'adressant à la manufacture PAVIA, trouveront de grands bénéfices et de faciles accommodements.

Le public est averti de ne pas confondre l'ORIGINAL avec les IMITATIONS, quelques soient les qualités plus ou moins bonnes que ces dernières, [illegible] avantages [illegible]. PAVIA ne peut redouter aucune concurrence, elle la prouve par ses succès constants, par l'agrandissement de sa nouvelle manufacture, etc. 9 nov 77—1an

Argent à prêter

SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles de grandes et en petites sommes, à un intérêt aussi modique que celui d'aucune institution de cette ville.

Bureau de prêts de HART,
Au No 61 de la rue Baronne,
MAURICE J. HART,
12 fan—1an Directeur.

Etat de situation semi-annuel
—DU—
LOUISIANA NATIONAL BANK
De la NOUVELLE-ORLEANS,
A LA CLOTURE DES AFFAIRES
du 31 décembre 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,674,770 3
Bons des Etats-Unis		50,000 00
Autres bons		105,350 00
Local de la banque et autres propriétés foncières		204,311 00
Dû par des banques et des banquiers		317,676 07
Cinq pour cent, fonds de rachat		2,250 00
Dû par des agents de réserve	$280,737 06	
Billets legal tender et billets de banques nationales	474,229 00	
Petite monnaie	3,784 26	
Espèces—or	25 690 00	
argent	6,639 40	
Chèques pour le Clearing-House	692,316 98	
		$3,[illegible]

PASSIF.

Capital	$1,000,000 0
Surplus	250,000 00
Montant net des profits non partagés	146,000 00
Billets en circulation	45,000 00
Dépôts individuels	$1,672,280 21
Dû à des banques et à des banquiers	666,540
	2,[illegible]
Dividende non payé	549
	$[illegible] 1

janv—27 A. LURIA, Caissier.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 10 Mars 1878

OUVERT, LE DIMANCHE DE 11 A 1 HEURE DU MATIN.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Baragas Charles	Lieser Jules
[illegible] Manuel	Maurice C
Benwood Ned	Maspey D
Beynoux Alred	Margue Jean Pierre
Champon Etienne	Martinelli Gaetano
Chaintre Mons	Mions Mons
De Traje M E	Miles Vincenze
Dominguez R J	Mengeds Mons
Dennes Pierre	Piccolo Giovanni
Dupont François	Quantin Irénée
[illegible] François	Rossi Filippo
Ermilino Guiseppe	Sabatie Julien Gabriel
[illegible] Antoine	Serre Julien Valdes
[illegible]	Stephen Wil iam
Gerbaso Fer[illegible]	Toulin Joseph
Gaizard Mons	Torres Eugene
Jacobs Auguste	Vito Geo [illegible]
Kass Albert	Vignatus Justin
Labusan Cp & Co	

LISTE DES DAMES.

Bordebourre Laurent madame
Del Trigo Louise mademoiselle
[illegible]
D'Aubinde Blanche mademoiselle
Laurande E madame
Laberty V E madame
[illegible] Cécile
Pécher Vve madame

JOHN M. G. PARKER,
Maître de Poste.

Rapport sur l'état de situation
—DU—
NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
(Institution d'épargne de la Nlle-Orléans,)
A la clôture des affaires du 31 octobre 1877.

RESSOURCES.

Propriétés foncières	$ 303,[illegible]
Bons sept pour cent de l'Etat de la Louisiane, $357,000	301,[illegible]
Bons de la compagnie de l'Hôtel St-Charles, 1re hypothèque, $35,000	35,000
en vue le chemin de fer du grand nord de la Nlle-Orléans, Jackson et du Nord, 1re hypothèque, $35,000	35,000
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association, 1re hypothèque, $[illegible]	[illegible]
Prêts sur hypothèques échéant dans les 30 jours	[illegible]
Prêts sur hypothèques échéant après 30 jours	373,[illegible]
Autres prêts et escomptes échéant dans les 30 jours	304,[illegible]
Autres prêts et escomptes échéant après 30 jours	[illegible]
Prêts payables sur demande	374,[illegible]
En caisse	174,[illegible]
Total	$3,[illegible]

PASSIF.

Profits et pertes	$3,097,[illegible]
	[illegible]
Total	$3,[illegible]
Comptes ouverts	[illegible]
Comptes fermés	[illegible]
Comptes restant ouverts	[illegible]
Intérêt de 6 pour cent l'an.	

Nous, soussignés, directeurs, jurons solennellement que notre compte rendu est [illegible]

DAVID URQUHART, Président.
ED. A. PALFREY,
G. [illegible]

Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] novembre 1877.

THEO. GUYOL, Notaire.

Publié conformément à la loi No. 22 de 1877.
A. DUBUCLET.

PHILIP WERLEIN,
No 135 de la rue du Canal (Bâtisse Touro)

Le magasin de Pianos et de musique le plus vaste et le plus complet du Sud, est connu du public musical sur son nouveau

PIANOS DROITS DE CHICKERING.

qui sont présentés comme les plus parfaits du monde. Le fabricant [illegible] toutes ses améliorations [illegible] développées dans la fabrication des pianos dont les dernières se sont réunies à faire un piano qui surpassent par les autres la qualité de son, élasticité de touche et durabilité, et dans le prix est très modique.

J'ai toujours en magasin un assortiment de PIANOS ET ORGUES de toutes les qualités aussi bien neufs que de seconde main, que je vends à des prix très bas et à des conditions très avantageuses.

Importation directe d'instruments de musique de tous genres, cordes harmoniques, musique, etc.

Réparation, location accordage de pianos à prix réduits.

SOL. LION & CO.,
GRANDE OUVERTURE

Du Magasin de Chaussures à des prix réduits, pour dames, hommes, et enfants, les meilleures marchandises que le marché offre.

P. S.—Les ordres de campagne sont respectueusement sollicités. On fait les chaussures sur commande garanties.

113. RUE BARONNE.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Pilules Pepsine [illegible]
[illegible] 95 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nouvelle-Orléans, La.

PHARMACIE DUCONGE,
20..........RUE DE CHARTRES..........2
NOUVELLE-ORLEANS.

A. CARROUCHE,
SUCCESSEUR.

LES personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue, un assortiment complet de MEDICAMENTS, PATENTES, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout le corps d'un établissement de premier ordre. M. Carrouche reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. Le même reçoit les ordres de [illegible] celeris. Dépôt du Sirop pectoral balsamique du Docteur [illegible]
Agence pour la vente de W [illegible] Discovery Remedy.

1er sept—1 an

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal
OFFICIERS.

D. URQUHART,	Président.
[illegible]	1er Vice-Président
[illegible]	2nd "
[illegible]	3me "
CHAS. KILSHAW,	Trésorier

DIRECTEURS:

Thos. A. Adams,	Geo. Jonas,
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
A. [illegible]	[illegible]

26 mars—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

Capital payé..........$500,000
VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL
Bureaux No 58 rue du Camp.

Nlle Orléans, 1er janvier 1878.

CONFORMEMENT aux prescriptions de sa charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1877.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1877.

Sur les risques de feu	$309,685 74	
Sur les risques de rivière	91,230 28	
Sur les risques maritimes	38,673 25	
		$439,589 67
A ajouter—		
Risques non terminés, 1876	94,373 60	
Primes brutes		$533,[illegible] 67
Moins—		
Risques non terminés, 1877	104,761 60	
Primes remboursées	16 [illegible] 76—$121,[illegible] 76	
Primes nettes		$[illegible]

Pertes, etc., payées pendant la même période—

Sur les risques de feu	92,605 50	
Sur les risques de rivières	29,365 65	
Sur les risques de mer	39 642 91	
		$161,[illegible] 40
Pertes non ajustées	20,800 00	
		$182,[illegible] 40
A ajouter—		
Ré-assurance	44,797 20	
Dépenses générales, Taxes, Loyer, Board of Underwriters et Machines Babcock	30,379 11	
		75,[illegible] 40
Fonds de réserve		10,000 [illegible]
Intérêt sur Capital	42,502 41	
Moins escompte et intérêts	20,[illegible]	
		20,[illegible] 73
Profit Net		[illegible]

La compagnie possède l'actif suivant, évalué au prix actuel de la place.

Actions et Bons	$[illegible]
Prêts sur hypothèque	9,735 00
Prêts sur garantie	62,000 00
Billets à recevoir	11 436 25
Propriétés foncières	24,000 00
Primes en voie de collection	68,494 40
Argent en caisse	160,466 72
Total de l'actif	$[illegible]

L'état précédent est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.

Signé et assermenté devant moi, ce 15e jour de janvier 1878.

A. INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le dix-neuvième jour de janvier 1878, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, paiera dans les profits nets de l'année et payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, et, a résolu de payer un dividende en argent de 25 pour cent, à prendre sur le montant net des primes participantes de l'année écoulée le 31 décembre 1877. Le dit dividende sera payé à partir du lundi, 28 janvier 1878.

—DIRECTEURS—

R. J. HART,	JESSE S. FLOWER,
HENRY RENSHAW,	J. WEIS,
HUGH WILSON,	B. W. TAYLOR,
B. BISCOE,	J. C. MORRIS,
A. BALDWIN,	JAMES I. DAY,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. B. SEYMOUR,	EMORY CLAPP,
JNO. G. GAINES,	D. A. CHAFFRAIX,
J. L. HARRIS,	T. L. AIREY,
L. ALCUS,	R. B. CRAIG,
SCOTT McGEHEE,	SAM'L BOYD,
D. FATJO,	JNO. S. GROVES.

26janv—

Etat de situation
—DU—
NEW-ORLEANS CANAL AND BANKING COMPANY.

A la Nlle-Orléans, pour l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du samedi, 29 décembre 1877

Propriétés foncières	$ 169,[illegible]
Bons à primes de la ville ($20,000), valeur, au taux, 90%	17,000
Bons du nationa[illegible]	1,500
Prêts sur hypothèque, échéant après 30 jours	$ 13,264 25
Prêts et escomptes échéant après 30 jours	21,[illegible]
Prêts et escomptes échéant dans les 30 jours	2,[illegible] 44
Prêts payables sur demande	384,[illegible] 20
Dû par d'autres banques et banquiers (y compris le change étranger et le change américain)	[illegible]
Dépenses courantes	[illegible]
En caisse—Or	[illegible]
Billets de banques nationales	[illegible]
Billets des Etats-Unis	147,[illegible]

PASSIF.

Capital	[illegible]
Surplus	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Banques et banquiers étrangers	[illegible]
Autre passif (circulation)	[illegible]

Nous, soussignés, du New Orleans Canal and Banking Company, jurons solennellement que notre compte ci-dessus est [illegible]

[illegible] JUMONVILLE, Caissier.
CHAS. MACREADY, Directeur.
R. J. HART,

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans. Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] 1877.

THEO. GUYOL, notaire.

Publié conformément à la loi No 22 de 1877.
A. DUBUCLET.

SOMNAMBULE.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle Orléans comme somnambule, spiritualiste, en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous devez aller pour réussir dans vos affaires, et il fera des traités de toutes les affaires. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la date de chaque. Par sympathie il peut guérir des maux de famille et les maladies inconnues qui embarrassent les docteurs, comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, etc. Il [illegible] les meilleures médecins de France.—Office, 112, rue St-Philippe, entre Dauphine et Bourbon—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 3 à 5 heures. 23 mars—77—1 an

RAPPORT ANNUEL
DE LA
Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.
(Taureaux et Versailles.)
Pour l'année expirée le 27 décembre 1877

En caisse le 26 décembre 1876		$ 708 13
Reçu pendant l'année pour admissions, quotités et amendes		2767 75
Profits net du Pique-Nique		602 12
Produit net du Bal		223 50
Total général		4000 50

DÉPENSES A DÉDUIRE.

Payé aux médecins	662 24	
" frais d'acte	360 00	
" médicaments	800 75	
" au collecteur pour commission	228 15	
" funérailles	144 00	
" (4) livres et (5) plaques des membres	29 00	
" annonces et impressions	145 65	
" 329 d'piémes d'enregistrement	125 00	
" Location de salle, lumières, rafraîchissements pour salle, etc.	120 00	
" balance due au docteur pour la fin de 1876	120 20	
Total des dépenses		3504 70
Balance en caisse le 27 décembre 1877		495 75

ACTIF DE LA SOCIETE.

En caisse	495 75
Dû par les sociétaires en retard	404 00
Huit fournitures dont cinq avec marbres	200 00
Trois cents diplômes d'enregistrement	125 00
Meubles et autres effets mobiliers	800 00
Total de l'actif	$ 2120 [illegible]

PASSIF: "AUCUN"

Le 31 décembre 1876, la société se composait de	308 membres
Admis depuis	71
Sur lesquels il faut déduire:	
Décédés	3
Rayés	31
Il Société actuel	
Classifiés comme suit:	
Membres actifs	308
Membres honoraires	1
Veuves	3
Total égal	

OFFICIERS :

Président honoraire, Théodore Fazent.

Pour l'année 1878.

Président, Paul Beauben.
Vice président, Sébastien Roy.
Secrétaire, [illegible]
Trésorier, Henry de Villeneuve,
Collecteur, Victor Provosty.

DIRECTEURS :

Cyprien Faberde, Chairman comité de finances,
François Candon, Chairman comité d'admission
Pierre Pierron,
Manuel Serge,
Jean Prat,
Gustave Chopta,
Léon Bedwer,
Albert Danel,
Frédéric Bausier,
François Dutrèche,
Grand Maréchal, Jean Carreau,
1er assistant, Hypolite Gaurcheaux,
2d assistant, Pierre Fel.
Docteur pour la section de la ville, M. Beaubay,
Docteur de la rue Louisa à Versailles, [illegible]

Par ordre du Conseil d'Administration,
PAUL ROTHERY, Président.
F. D. ABOGHER, Secrétaire.

The People's Insurance Company of New Orleans.

(La compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nlle-Orléans.)

BUREAUX No. 10, RUE CARONDELET.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.

Sur risques d'incendie	$66,304 10	
Sur risques de rivières	4,335 97	
Sur risques de mer	5,163 60	
Total des primes		$66,[illegible] 67
En moins—Primes remboursées		
1888		697 15
		$67,[illegible] 59
Profits et pertes		19,125 75
		$60,[illegible] 67
En moins—Primes non expirées		18,000 00
Montant net des Primes		$ [illegible]

Pertes etc., payées dans la même période:

Sur risques d'incendie	$20,620 05
Sur risques de rivières	1,622 71
Sur risques de mer	2,062 26
[illegible]	7,[illegible]
[illegible]	2,[illegible]
Taxes	1,[illegible]
[illegible]	[illegible]
Bureau des Assureurs, etc.	1,[illegible]
	4,[illegible]
Résidu net	$ [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Primes en voie de recouvrement	7,[illegible]
Actions de Banques et autres	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Billets garantis	[illegible]
Billets garantis par hypothèques	10,[illegible]
Billets à recevoir à courte échéance	6,[illegible]
Mobilier de bureau et installations	2,[illegible]
Comptes courants	3,[illegible]
En caisse	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST FRAZET, Président.
JOHN WILSON, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 10 juillet 1877.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire.

Nlle-Orléans, 10 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable SUR DEMANDE; un autre dividende de [illegible] pour cent au temps de TOUS les assurés, sur le montant des primes payées [illegible] finissant le 30 juin 1877, qui sera [illegible] les porteurs de certificats, [illegible]

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

RAPPORT ANNUEL
DE LA

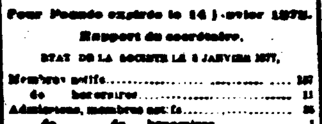

Société de Bienfaisance Mutuelle
DU PELICAN
Pour l'année expirée le 14 janvier 1878.
Rapport du secrétaire.

ETAT DE LA SOCIETE LE 8 JANVIER 1877.

Membres actifs			167
do	honoraires		11
Admissions, membres actifs			44
do	do	honoraires	1
Expulsions,	do	actifs	73
Décès,	do	actifs	6
Expulsions,	do	honoraires	1

Etat actuel de la société.

Membres actifs	107
do honoraires	11

Rapport du comité de secours.

Visites et secours à 71 membres.	
Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels	$900 00
Honneurs funèbres et dépenses	420 00
Total	$1,320 00

Rapport du secrétaire des Finances.

Dû par des membres pour l'année 1877	$[illegible] 00

Rapport condensé du Trésorier.

En caisse le 8 janvier		$3,303 65
Reçu de membres, pour quotités, cotisations et amendes		3,062 00
Reçu d'autres sources		935 00
Total		$7,301 07
Dépensé par le comité de secours	$1,320 00	
Dépensé pour divers	1,300 82	2,707 [illegible]
En caisse ce jour		$4,416 06

Actif de la Société.

En caisse	$4,404 06
Effets à recevoir	[illegible]
Propriété funéraire	720 00
Meubles et autres effets mobiliers	1,000 00
Total	$6,[illegible] 74

Passif "AUCUN"

Président, Hon. Juge A. L. TISSOT,
Vice-Président, Dr EMILE DOUMEING,
Secrétaire, FRANK LEEFE,
Secrétaire de Finance, ELIE AMBERT,
Trésorier, GEO. H. FORSTAL,
Grand Marshall, CHAS. T. SOS IAT.
17 fév—

Sun Mutual Insurance Company
CAPITAL PAYE........$600,000.
EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT
ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes encaissées, escomptées et intérêts	$ 697,882 5
Pertes, dépenses, taxes, etc $ 377,837 32	
Réserve, $60,000 et dividende sur le capital 20 pour cent	60,447 47 $[illegible]
Bénéfice net	$ 71,[illegible]

Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, en comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir | $[illegible]
Sommes et primes en dévote non-réglées | [illegible]
| $[illegible]

Dividende payé sur les actions, dix pour cent et en or, sur les polices participantes, vingt pour cent payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivière et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 58 de la rue du Camp

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
R. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX
B. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALCUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT MCGEHEE,
W. B. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
B. W. TAYLOR,	R. B. CRAIG,
C. MORRIS,	SAM'L L. BOYD

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publié conformément à la charte :

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877 :

Primes d'incendie	$90,[illegible]
Primes de rivières	11,[illegible]
Primes de mer	1,[illegible]
Moins primes rendues	[illegible]
	$[illegible]

Pertes payées pendant l'année:

Pertes de feu	$[illegible]
Pertes de rivière	1,[illegible]
Pertes maritimes	[illegible]
Ré-assurance	[illegible]
Loyer	[illegible]
Taxes	[illegible]
Salaires	[illegible]
Dépenses (Salaires)	[illegible]
Dépenses, moins escompte et intérêts	16,[illegible]
Réservé pour risques non terminés	16,[illegible]
	$[illegible]

Actif de la compagnie:

Prêts garantis par nantissement	[illegible]
Prêts garantis par hypothèque	[illegible]
[illegible] à banque pour prêt	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Primes en voie de collection	[illegible]
[illegible] en caisse	[illegible]
	$[illegible]

L'état de situation ci-dessus est une copie conforme des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CHAUVETE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, ville de la Nlle-Orléans, Paroisse d'Orléans, [illegible] juin 1877.

JAS FAHEY, Notaire.

APPAREIL SELTZOGÈNE D. FÈVRE
Breveté, 20 Médailles

Simple, solide, facile à porter, à remplacer, à nettoyer, par de métal et de [illegible] Pour 5 bois.

Pour éviter les contrefaçons et les contre-façons [illegible]

D. FÈVRE
PARIS
[illegible]

Appareil de Appareil [illegible] Vichy, [illegible]

TUBES FEVRE [illegible] rue P. Renard [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Résidence de famille avec grand terrain No 129, Chemin du Bayou, entre Roman et Prieur.

Maisonnette No 156 rue Prieur, entre Ste-Anne et Dumaine.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 16 mars, à midi, il sera vendu à la BOURSE DES MARCHANDS ET ENCANTEURS RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE—

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros 4 et 5 dans l'îlot borné par les rues Chemin du Bayou, Quartier, Prieur, Roman et Hôpital; le No 4 mesure 38 pieds 3 pouces de face à la rue du Quartier et le Chemin du Bayou sur une profondeur irrégulière de 150 pieds; le No 5 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face au Chemin du Bayou et de la rue Quartier sur une profondeur de 126 pieds 7 lignes entre lignes parallèles. Sur le lot No 5, il y a une maison contenant quatre chambres au rez-de-chaussée, hall sur le côté, quatre chambres dans l'attique, cuisine avec trois chambres, hangar, citerne, latrines, etc. La maison porte le No 122 Chemin du Bayou.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Prieur, Roman, Ste-Anne et Dumaine, mesurant 31 pieds de face à la rue Prieur, sur une profondeur de 122 pieds. Les améliorations consistent en une maisonnette ayant 4 chambres, hall sur le côté, cuisine avec 3 chambres, etc, portant le No 156 rue Prieur.

Termes et Conditions—Un demi comptant, la balance à un crédit de un et deux ans pour billets avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur portant 8 pour 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraire d'avocat, assurance par l'acquéreur et le transfert des polices et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs auront, en sus du montant de leur adjudication, les taxes exigibles en 1878 et seront tenus de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Actes de vente par devant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.

Pour satisfaire un billet hypothécaire. Bonne maison No 395, rue Craps, entre Bagatelle et Union.

PAR P. J. SPEAR, encanteur—Bureau 45 rue Royale, SAMEDI, 16 février à midi, il sera vendu à la BOURSE DES MARCHANDS ET ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Craps, Union, Bagatelle et Amour. Le dit lot mesure 31 pieds 3 pouces face à la rue Craps, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes. Les améliorations consistent en une bonne maison ayant 3 chambres au rez-de-chaussée, grande chambre et 2 cabinets dans l'attic, cuisine avec 2 chambres, hangar, etc., portant le No municipal 395 rue Craps.

Termes et conditions—Un tiers comptant, la balance à un crédit de un et deux ans avec billet portant hypothèque spécial et privilège de vendeur avec 8 pour 0/0 d'intérêt par an, du jour de la vente à parfait paiement, la clause habituelle de 5 0/0 pour honoraire d'avocat, assurance par l'acquéreur et transfert de la police et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent au montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Transportés pour la convenance de la vente.

Meubles, miroirs français avec cadres dorés, &c., &c.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No 45 de la rue Royale—VENDREDI, 15 mars à 10 1/2 heures, il sera vendu, au No 45 rue Royale—

Un grand assortiment de meubles, tels que: meubles de salon, chaises, glaces françaises à cadres dorés, ornements de cheminées, bibliothèques, conduits français, peintures, gravures, armoires, etc. et d'autres articles trop long à énumérer sur lesquels nous appelons l'attention toute spéciale de ceux qui tiennent maison.

Conditions—Comptant. 13 mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Vente péremptoire pour payer les hypothèques.

Maison double rue Orléans entre Roman et Prieur.

Maison coin Prieur et Hôpital.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No 45 rue Royale, entre Bienville et Douane—SAMEDI, le 16 mars, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane.

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Orléans, St Pierre, Roman et Prieur, désigné par la lettre A, mesurant 32 pieds 4 pouces de face à la rue d'Orléans, sur une profondeur de 85 pieds.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 15 dans l'îlot borné par les rues Prieur, Hôpital, Roman et Quartier, mesurant 31 pieds, 5 pouces de face à la rue Hôpital sur une profondeur et de face sur la rue Prieur 119 pieds 4 pouces et 3 lignes, formant l'encoignure Prieur et Hôpital.

Termes et conditions : moitié comptant sur adjudication, la balance à un crédit de 1 et 2 ans pour billets portant hypothèque et privilège de vendeur avec 8 p 0/0 d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement, assurance et transfert des polices, la clause de 5 0/0 pour honoraire d'avocat, et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur payera en sus du montant de l'adjudication les taxes exigibles en 1878.

Actes de vente par devant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.
16 mars

Vente pour opérer un partage.—Maison à deux corps de logis No 201, rue Ursulines, entre Marais et Tremé.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, 16 mars, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, pour opérer un partage,—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Ursulines, Bayou, Marais et Tremé, mesurant 31 pieds français de face à la rue des Ursulines sur une profondeur de 1[illegible] pieds plus ou moins. Les améliorations consistent en une maison à deux corps de logis, portant le No 201, rue des Ursulines.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, l'acquéreur assumant les taxes exigibles en 1878, en sus du montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant W. W. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur. 13 mars—

POUR CAUSE DE DEPART.

LA "TERRE PENISTON" COMPRENANT 37 ILETS DE TERRES,

EN LOTS AU GRE DES ACHETEURS,

SITUEE DANS LE
LE SIXIEME DISTRICT.

ATTENTION, SPECULATEURS, JARDINIERS, LAITIERS ET AUTRES!

VENTE POSITIVE ET STRICTEMENT SANS LIMITE.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, No 45 de la rue Royale.—

MERCREDI, 20 mars, à midi, il sera vendu à la BOURSE DES MARCHANDS ET DES ENCANTEURS, rue Royale, entre Douane et Canal, SANS LIMITE AUCUNE, POUR CAUSE DE DEPART :

1. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlot numéro quatre cent soixante, borné par les rues Bacchus, Peniston, Dryades et General Taylor, mesurant cent cinquante pieds de face à la rue Bacchus, sur une profondeur de cent quatre-vingt pieds.

2. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlot numéro quatre cent soixante-et-un, borné par les rues Dryades, Peniston, Bacchus et General Taylor, mesurant trois cent pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de trois cents pieds.

3. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlot numéro quatre cent soixante-dix, borné par les rues St-Denis, Dryades, Amélie et Peniston, mesurant deux cent trois pieds de face à la rue St-Denis sur une profondeur de deux cent quatre-vingt-deux pieds.

4. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlot numéro quatre cent cinq, borné par les rues St-Patrick, St Denis, Peniston et General Taylor, mesurant cent quatre-vingt-huit pieds de face à la rue St Patrick, sur une profondeur de cent cent pieds.

5. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot numéro cinq cent vingt, borné par les rues St-Patrick St Denis, Peniston et Amélie, mesurant deux cent pieds de face à la rue St. Patrick, sur une profondeur de deux cent quatre-vingt-quatorze pieds.

6. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot numéro cinq cent quinze, borné par les rues St-Patrick, St David, Amélie et Peniston, mesurant cent quatre-vingt-sept pieds de face à la rue St David, sur une profondeur de deux cent quatre-vingt quinze pieds.

7. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot numéro cinq cent seize, borné par les rues St David, St Patrick, Peniston et General Taylor, mesurant cent quatre-vingt pieds de face à la rue St David, sur une profondeur de trois cent cinq pieds.

8. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot numéro cinq cent quarante-neuf, borné par les rues St-David, St-Alexandre, General Taylor, mesurant cent quatre-vingt douze pieds de face à la rue St-Alexandre, sur une profondeur de trois cent deux pieds.

9. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot numéro cinq cent cinquante, borné par les rues Greene, St David, Peniston et Amélie, mesurant cent quatre-vingt quinze pieds de face à la rue St-Alexandre, sur une profondeur de deux cent quatre-vingt quinze pieds.

10. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot numéro cinq cent cinquante-huit, borné par les rues St-George, Green, Peniston, et Amélie, mesurant cent quatre-vingt-douze pieds de face à la rue St-George, sur une profondeur de trois cent deux pieds.

11. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot numéro cinq cent cinquante-neuf, borné par les rues St-George, Green, Peniston, et General Taylor, mesurant cent quatre-vingt-six pieds de face à la rue St-George, sur une profondeur de trois cent deux pieds.

12. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot numéro cinq cent quatre-vingt-neuf, borné par les rues Long, St George, Peniston et Taylor et Peniston, mesurant cent quatre-vingt pieds de face à la rue Long sur une profondeur de trois cent deux pieds.

13. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot numéro cinq cent quatre-vingt dix, borné par les rues Long, St George, Amélie et Peniston, mesurant cent quatre-vingt neuf pieds de face à la rue Long sur une profondeur de trois cent deux pieds.

14. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot numéro cinq cent quatre-vingt-seize, borné par les rues Breslau, Long, Amélie et Peniston, mesurant cent trente-sept pieds de face à la rue Breslau sur une profondeur de trois cent deux pieds.

15. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot numéro cinq cent quatre-vingt-huit, borné par les rues Breslau, Long, Peniston et General Taylor, mesurant cent quatre-vingt-quinze pieds de face à la rue Breslau, sur une profondeur de trois cent deux pieds.

16. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot numéro six cent vingt-sept, borné par les rues Arcadie, Breslau, General Taylor et Peniston, mesurant cent quatre-vingt deux pieds de face à la rue Arcadie sur une profondeur de trois cent deux pieds.

17. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot numéro cinq cent vingt-huit, borné par les rues Arcadie, Breslau, Amélie et Peniston mesurant cent quatre-vingt-quatre pieds de face à la rue Arcadie, sur trois cent deux pieds de profondeur.

18. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot six cent trente quatre, borné par les rues Clara, Arcadie, Amélie et Peniston mesurant cent quatre-vingt-deux pieds de face à la rue Clara, sur une profondeur de trois cent deux pieds.

19. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlot numéro six cent trente-cinq, borné par les rues Clara, Arcadie, Général Taylor et Peniston, mesurant cent quatre-vingt-deux pieds de face à la rue Clara, sur une profondeur de trois cents deux pieds.

20. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot numéro six cent soixante et un, borné par les rues Martin, Clara, Général Taylor et Peniston.

21. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot numéro six cent soixante-deux, borné par les rues Martin, Clara, Delachaise et Peniston, mesurant cent quatre-vingt-deux pieds de face à la rue Martin sur trois cents pieds de profondeur.

22. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot numéro six cent soixante-sept, borné par les rues Claiborne, Martin, Delachaise et Peniston.

23. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot numéro six cent soixante-huit, borné par les rues Claiborne, Martin, Général Taylor et Peniston.

24. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot numéro six cent vingt-sept dix-sept, borné par les rues Darbigny, Claiborne, Général Taylor et Delachaise.

25. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot numéro sept cent vingt-trois, borné par les rues Prieur, Roman, Général Taylor et Delachaise.

26. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot numéro sept cent vingt-neuf, borné par les rues Galvez, Prieur, Général Taylor et Delachaise.

27. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot numéro cent cent deux, borné par les rues Roman, Derbigny, Général Taylor et Delachaise.

Conditions—La moitié ou un tiers comptant, la balance à 1, 2, 3 et 4 ans, au gré des acquéreurs, en billets garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt, de la date jusqu'à parfait paiement, la clause de non aliénation, cinq pour cent d'honoraires d'avocat, dans le cas de procédures à instituer pour le recouvrement du paiement des dits billets en tout ou en partie, et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Le plan de la terre est déposé conformément aux plans de J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 7 mars 1878.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.

N. B.—ASSISTEZ A CETTE VENTE ET SOYEZ CONVAINCU QU'ELLE DOIT AVOIR LIEU SANS LIMITE NI RESERVE AUCUNE.

3 mars

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes.
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes :

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de la 3e classe pourra écrire sur son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers pourront indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales en circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de la classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme auparavant—1 cent par once ou fraction d'once.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY & SON

Mais. Mais. Mais

PAR D. E. MORPHY & SON—D. E. Morphy, Encanteur. Il sera vendu, MERCREDI, 13 mars 1878, à 10 heures et demie du matin, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette—
800 sacs (plus ou moins) de maïs.
Conditions—Comptant. 12mars—1t

Café Rio. Café Rio.

PAR D. E. MORPHY & SON.—D. E. Morphy, encanteur. — Il sera vendu, JEUDI, 14 mars 1878, à 11 heures du matin, au Union Warehouse, angle des rues Notre-Dame et Tchoupitoulas
187 sacs Café Rio.
Conditions—comptant. 12mars—

PAR C. E. GIRARDEY.

Seconde et dernière adjudication, à 12 mois de crédit,
—De—
Deux îlets de choix pour jardiniers et laitiers,
Dans le deuxième district.
Succession de L. F. Générès et Leonce J. J. Abat. Nos 38,244 et 38,360—
Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureau No 21 de la rue du Camp.—Le SAMEDI, 23 mars 1878, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de, et conformément à deux ordres de l'hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 4 décembre 1877 et du 8 janvier 1878 et rendus dans la cause ci-dessus.—les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Un certain îlet situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 169, compris entre les rues Bienville, Conti, Clarke et Gene, d'après un plan de W. T. Dunbar, daté du 13 décembre 1865. Le dit îlet est divisé en 30 terrains—Nos 1 à 30 inclusivement.

2° Un autre carré d'îlet situé dans le Deuxième District, du même plan et borné par les rues St Louis, Conti, Clarke et Gene, composé de 30 lots de No 1 à 30, inclusivement, selon le plan de G. T. Dunbar, ainsi du 12 décembre 1868, une copie duquel est déposée le 16 février 1869, aux études de feu au bureau de Jules Mossy, notaire. Le dit carré mesure 277 pieds 1 pouce, 1 ligne de façade sur les rues St Louis et Conti, et 2.5 pieds 5 pouces sur les rues Clarke et Gene, et est délimité par le No 167 sur le dit plan de Dunbar et sur le nouveau plan de la ville.

La valeur estimée de la propriété ci-dessus décrite n'ayant pas été atteinte à la première offre, la propriété sera maintenant adjugée au dernier et plus haut enchérisseur aux conditions suivantes : Un crédit de 12 mois en billets acceptés par l'acquéreur avec endossement si promptement, spécialement garanti par hypothèque et le privilège de vendeur portant intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites, et toutes les autres clauses usitées pour tel acte, et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1878 en sus du prix d'adjudication.

L'acquéreur devant payer comptant l'encanteur et les frais d'annonces montant à déduire du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Jules Mossy, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Mars 10 & 11—16 au jour.

Cottage de style moderne en bois pour résidence avec jardin dans le 3d district.

Vente positive.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau, No 21 rue du Camp—Le SAMEDI, 16 mars 1878, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu, positivement, le cottage de style moderne en bois à un étage, avec mansarde, très agréable pour résidence, désigné par le No 382 rue Dumaine, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Galvez et Johnson, connu comme l'ancienne résidence de Victor Gérolier qui l'a fait bâtir d'une manière supérieure. Cette maison offre tout le confort imaginable et a été construite en vue de notre climat. Elle renferme un vestibule, six magnifiques pièces dont une grande salle, cabinets, deux étages, cuisine, et contient six caves avec deux caves, appareils à gaz et à bains, lavoir, poulailler, cave, jardin et vergers. Le terrain a environ 45 pieds de face à la rue Dumaine, sur environ 132 pieds de profondeur entre lignes qui vont s'élargissant. Pour les dimensions voir les plans à la vente.

Conditions—Un demi ou un tiers comptant et le reste à un ou deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant toutes les clauses ordinaires de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, transfert de polices d'assurances et paiement par l'acquéreur des taxes dues en 1878, en sus du prix d'adjudication. Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jas. Fahey, notaire.

1er mars—2, 3, 9 mars jusqu'au jour

Pharmacie bien connue.

Agréable cottage en bois rue de l'Esplanade, dans un des plus charmants voisinages de ce quartier.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau, No 21 de la rue du Camp.—SAMEDI, 16 mars 1878, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu positivement pour payer une hypothèque, le cottage en bois désigné par les Nos 351 et 353 Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Chemin du Bayou, Tonti et Rochablave. La propriété comprend deux grands terrains ayant chacun environ 31 pieds de face à la rue de l'Esplanade et au Chemin du Bayou, sur une profondeur irrégulière. Voir les plans à la vente pour les dimensions et la situation de la maison. Les personnes qui occupent actuellement la maison la louent ou la prendront à bail si les acquéreurs ne désirent pas l'occuper eux-mêmes. Conditions: la moitié ou un tiers comptant, le reste à un, ou un et deux ans de crédit au choix des acquéreurs, en billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant toutes les clauses ordinaires de 8 pour 0/0 d'intérêt l'an, 5 pour 0/0 honoraire d'avocat, transfert de polices d'assurance et paiement par l'acquéreur des taxes dues en 1878 en sus du prix de l'adjudication. Acte de vente pardevant Jos. Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.

1ermars—1,2,3,9,10,16

Vente positive de l'élégante résidence en briques avec jardin, No 71 rue Esplanade, entre Royale et Bourbon, et de l'excellent emplacement pour affaires, savoir: Le magasin en briques à trois étages, No 69 rue Chartres, entre Bienville et Conti, s'étendant jusqu'au Passage de la Bourse. Conditions faciles et longs crédits.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau, No 21 de la rue du Camp.—SAMEDI, 23 mars 1878, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu positivement:

1° La magnifique résidence en briques à trois étages, avec un beau jardin sur le côté, connue comme la résidence de Mme A. H. Blache, désignée par le No 71 rue de l'Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Royale, Bourbon et Paix. La propriété comprend près de trois terrains et a une façade totale sur la rue de l'Esplanade de 79 pieds sur une profondeur de 129 pieds, entre lignes parallèles. La maison a la fois solide et élégante, vaste et aérée et il n'en est pas de supérieure dans le voisinage. Les appartements avec leurs dépendances sont distribués comme elle l'est dans un magnifique quartier, elle convient admirablement aux familles de première classe, à un institut religieux ou autre.

Les personnes désirant examiner la propriété pourront le faire tous les jours, de midi à 3 heures, le dimanche excepté

2° L'édifice excellent pour affaires de l'ancienne maison Blache & Léaumont, occupée actuellement par la Crescent Silver Manufacturing Co., désigné par le No 69 rue de Chartres et le Passage de la Bourse.

Le terrain a 42 pieds, 1 pouce de face à la rue de Chartres et au Passage de la Bourse, sur une profondeur de 163 pieds, 5 pouces, 2 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un grand magasin en briques à trois étages, propre au commerce en gros ou en détail.

Conditions—Un tiers ou un quart comptant, le reste à un et deux, ou un, deux et trois ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, avec toutes les clauses habituelles de huit pour cent d'intérêt, transfert de police d'assurance, et paiement par l'acquéreur des taxes dues en 1878, en sus du prix d'adjudication. Acte de vente aux frais des acquéreurs.

1 mars—1, 2, 3, 9, 10, 16, 17, 22 au 23.

RAPPORT ANNUEL
—DU—
Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

(Pour l'année expirée le 15 juin 1878.

En caisse le 15 juin 1876		$1,[illegible] 2
Reçu dans l'année, pour quotité		1,[illegible]
" " " pour initiation		[illegible]
" " " pour intérêts sur les dépôts		[illegible]
		[illegible]
—Déboursements dans la même période—		
Secours aux malades	$ [illegible]	
Salaire du portier	25 00	
Frais d'impression	[illegible]	
Commission du percepteur	[illegible]	
Comptes du gaz, etc	[illegible]	
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel	[illegible]	
En un dépôt	[illegible]	[illegible]

En caisse actuellement

Nous avons payé, depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts	$[illegible]
Nous avons payé pour loyer de la salle, la première année	[illegible]
Pour le mobilier	[illegible]
" Impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c.	[illegible]
Payé pour secours aux malades	[illegible]
Payé à la mort de membres	[illegible]
Nombre de membres actifs inscrits sur le liste le 15 juin 1876	[illegible]
Admis depuis lors	[illegible]
Démissionnaires	[illegible]
Morts	[illegible]
Expulsé	[illegible]
Actuellement sur la liste	[illegible] membres

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président.
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. [illegible], secrétaire et trésorier.
EUGENE F. [illegible]
P. O. [illegible]
L. [illegible]
PAUL BLANC,
J. B. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. H. FORSTALL,
[illegible] COUGLLE.

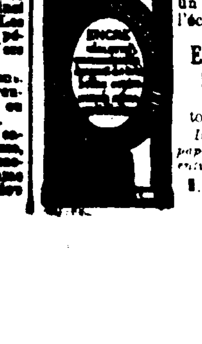

ENCRE JAPONAISE
COMMUNICATIVE

Cette Encre, employée pour tous les usages du Bureau, est la seule donnant des Copies parfaites un mois même après l'écriture.

Encre Moderne
Noire en écrivant
restant
toujours limpide.

Dépôts chez tous les papetiers du monde entier.

J. ANTOINE & FILS
PARIS.